

NN 04-2023 • 14 février

RÉFORME DES RETRAITES

Nouvelle mobilisation jeudi 16 février... avant la "mise à l'arrêt de la France" mardi 7 mars !

L'expérience d'un appel à la mobilisation un samedi semble réussie avec un net regain de participation aux rassemblements du 11 février par rapport à la précédente journée située en semaine.

Pour autant l'intersyndicale interprofessionnelle estime que la pression de la rue doit être mise sur les députés pour qui l'examen du projet de loi en première lecture s'achèvera vendredi 17 février... avant de passer sous les fourches caudines des sénateurs. Examen qui se fera sur la base du texte initial au cas où l'Assemblée nationale n'aurait pas été en mesure de traiter l'ensemble des articles, issue plus que probable au vu de la lenteur du processus en cours.

D'où le positionnement d'une journée de mobilisation pour le jeudi 16 février.

Cet appel en semaine n'a pas vocation à battre des records de manifestants dans la rue mais, au-delà de la pression mise sur les parlementaires, d'entretenir la flamme dans l'attente du 7 mars, jour où l'intersyndicale projette de *mettre la France à l'arrêt* pour afficher une véritable démonstration de force dans le but de faire plier le gouvernement.

Certes le taux de grévistes dans les Caisses d'épargne est plus que mesuré depuis le début du combat pour obtenir le retrait du projet de réforme des retraites. En cela rien de surprenant, la culture de la grève ne figurant plus depuis longtemps dans les gênes des écurveils. Pour autant, le récent conflit social qui a eu lieu en CEPAC à la mi-janvier, avec plus de 50% de grévistes à propos du pouvoir d'achat et des conditions de travail, démontre qu'une cause qui touche les salariés au cœur peut déclencher une mobilisation extrêmement forte. Phénomène qui pourrait prendre corps dans nos caisses le 7 mars avec un nombre de grévistes autrement plus significatif.

C'est pourquoi le Syndicat Unifié-Unsa, tout en relayant l'appel à la mobilisation pour jeudi 16 février, invite les salariés à ne pas entamer leur capacité à supporter les effets salariaux d'une journée de grève et à se concentrer sur le mouvement du mardi 7 mars.

Bien sûr chacun est libre de participer aux rassemblements du 16 février, qu'il soit gréviste, en congés, en RTT..., actif ou retraité ! Mais gardez en perspective cette journée du 7 mars.

Pour l'UNSA, le mot d'ordre n'a pas changé :

**« Âge de départ en retraite, aucun recul !
Ni 1 jour, ni 1 mois, ni 1 an de plus ! »**

Tous déterminés, on monte le son !